



**Sainte-Sophie**

**POLITIQUE DU  
FONDS DE L'ATHLÈTE ÉLITE DE SAINTE-SOPHIE**

**" SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE  
COMMUNAUTAIRE "**

**2212, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, SAINTE-SOPHIE (QUÉBEC) J5J 1A1**

Réalisé le 15 décembre 2009  
Mise à jour le 20 avril 2017  
Mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2018



## POLITIQUE DU FONDS DE L'ATHLÈTE ÉLITE

---

Cette politique a pour mission la reconnaissance de l'excellence des citoyens de la municipalité de Sainte-Sophie, qui contribuent par leur apport à la valorisation de la vie sportive sophienne.

### 1. Objectifs

- 1.1 À partir des critères d'évaluation, reconnaître par l'attribution d'une bourse, les citoyens qui se sont démarqués dans le milieu sportif soit :
  - par la réalisation d'exploits sportifs
  - par leur participation à des événements sportifs reconnus
- 1.2 Reconnaître les efforts exemplaires des résidents tout en favorisant la poursuite sur le chemin de l'excellence.
- 1.3 Encourager les citoyens à se dépasser en leur faisant connaître, en référence, les actions méritoires des candidats reconnus.

*Note : Attention, il ne s'agit pas d'une aide financière destinée au soutien de projet, mais d'une bourse servant à reconnaître l'excellence.*

### 2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Être résidant de la Municipalité de Sainte-Sophie (résidence principale à Sainte-Sophie)
- 2.2 S'adresse uniquement aux individus. (Ne sont pas admissibles : les groupes, les organismes, les équipes sportives.)
- 2.3 Être inscrit à temps plein dans un programme d'étude reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec. (Toute demande ne correspondant pas à ce critère peut être soumise sous toute réserve du comité d'évaluation).
- 2.4 Compte tenu de la difficulté d'évaluer la progression et les perspectives d'avenir d'un athlète, l'âge minimum d'admissibilité est fixé à 12 ans (doit avoir 12 ans au 31 décembre de l'année en cours). Toutefois, le comité

acceptera d'analyser à la pièce les cas exceptionnels. L'âge maximum est fixé à 30 ans.

- 2.5 Les disciplines admises correspondent en tout genre aux disciplines reconnues par Sport Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou activité physique encadrée par une fédération québécoise ou canadienne. (Toute demande ne correspondant pas à ce critère peut être soumise sous toute réserve du comité d'évaluation).

### **3. Dossier de candidature**

Dois comprendre ce qui suit :

- a) Un formulaire de demande complété, signé et comprenant :
  - i) Une preuve de résidence à Sainte-Sophie (bulletin, compte de taxes, permis de conduire, etc.);
  - ii) Une photocopie du bulletin scolaire ou d'une attestation scolaire; et
  - iii) Une attestation des résultats et/ou du classement des compétitions obtenus durant l'année.
- b) Les documents que vous jugerez pertinents dans la pratique de votre discipline (revue de presse, lettre de recommandation, etc.)

### **4. Catégories**

Nous reconnaissons les catégories d'activités et les montants s'y rattachant selon l'échelle suivante :

- a) Régionale ..... 200 \$
- b) Provinciale ..... 250 \$
- c) Nationale ..... 300 \$
- d) Internationale..... 400 \$

### **Critères d'évaluation**

- a) performance;
- b) perfectionnement, formation, réalisation du champ d'activité;
- c) maîtrise de la discipline;
- d) amélioration constante;
- e) coûts reliés à la pratique de l'activité;
- f) continuité et persévérance;
- g) lieu de diffusion; et
- h) description du projet (plan de carrière).

En plus des critères d'évaluation, le comité d'évaluation tiendra compte de l'ensemble des facteurs tels que le nombre de candidats, l'évaluation du dossier sportif et autres critères figurant au dossier de l'athlète.

## **5. CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DU FOND DE L'ATHLÈTE ÉLITE**

- Remise et réception des demandes au Service des loisirs, culture et vie communautaire de la municipalité de Sainte-Sophie pour acheminement au comité d'évaluation.
- Analyse de la demande par le comité.
- Recommandation du comité d'évaluation au conseil municipal de Sainte-Sophie.

## **6. ANALYSE ET VÉRIFICATION D'UNE DEMANDE**

**La demande sera analysée seulement si l'ensemble des informations exigées dans le formulaire est présent au dossier.**

Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation de la demande et le remboursement, s'il y a lieu.

## **7. COMITÉ D'ÉVALUATION ET MANDAT DU COMITÉ**

Le comité d'évaluation est formé :

- des délégués municipaux au service des loisirs, culture et vie communautaire de la Municipalité de Sainte-Sophie;
- du directeur du service des loisirs culture et vie communautaire de la municipalité de Sainte-Sophie.

L'objectif du comité est d'analyser les demandes et de faire les recommandations au conseil municipal de Sainte-Sophie en ce qui concerne les bourses à être remises aux candidats résidants à Sainte-Sophie.

Selon les critères désignés, le comité allouera un montant correspondant au niveau de l'athlète. Chaque demande est traitée individuellement par le comité d'évaluation.

## **8. REMISE DE BOURSES**

À cette dernière étape, les candidats seront avisés par lettre de la réponse du comité relativement à leur demande et seront, le cas échéant, convoqués à une remise officielle de bourses.